

PROGRAMME DE FORMATION DE CONSEILLER CONSEILLERE EN INSERTION PROFESSIONNELLE

FORMATION CERTIFIANTE

TP – Conseiller en Insertion Professionnelle - N° de fiche : RNCP37274

Public : Toute personne souhaitant devenir CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE.

Prérequis : aucun.

Nombre de participants : De 3 à 12 participants

Modalités d'accès : Formation en Inter-groupe de 1 à 10 participants maximum. Formation en présentiel et ou en distanciel.

Délais d'accès : l'inscription peut se faire 1 jour avant le début de la session sans subrogation d'opco*. La formation démarre à la signature de la convention* et les dates sont convenues en accord avec le client.

***Nota :** Un délai d'un mois sera nécessaire entre la demande client et la mise en œuvre de la session ou du planning des sessions sur l'année, en cas de subrogation auprès d'un Opco, un délai supplémentaire sera accordé pour le démarrage de la formation en attendant l'accord de prise en charge.

Objectifs de la formation :

Préparation au titre professionnel TP **Conseiller en Insertion Professionnelle.**

N° de fiche : RNCP37274. Au terme de la formation, les participants seront afin capable de :

- Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé.
- Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle.

Programme :

RNCP37274BC01 - Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

- Informer une personne ou un groupe des ressources en matière d'insertion et des services dématérialisés.
- Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé.
- Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte.
- Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies.
- Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique.

RNCP37274BC02 - Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

- Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle.
- Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel.
- Accompagner la réalisation des projets professionnels.
- Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics.
- Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion.
- Analyser sa pratique professionnelle.

RNCP37274BC03 - Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

- Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle.
- Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement.
- Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel.
- Inscire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable et inclusive.

Méthode pédagogique : Alternance d'approche théorique, d'échanges et d'exercices pratiques 70% du temps est consacré à des travaux dirigés et des travaux pratiques. Un support de cours sera remis à chaque participant. La formation se termine par un contrôle des acquis.

Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction par questionnaire Évaluation à froid pour les entreprises/Financeurs.

IMPORTANT : pour présenter le Titre Professionnel CIP, le candidat doit également justifier de 385 heures d'expérience (acquis avant et/ou pendant la formation). Les 385 heures correspondent à 11 semaines de 5 jours.

Les stages en entreprise seront obligatoires et les périodes devront respectées un cotât minima :

- 1) 70 heures pour le certificat de compétences professionnelles : " Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé"
- 2) 175 heures pour le certificat de compétences professionnelles : " Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle "
- 3) 140 heures pour le certificat de compétences professionnelles : " Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle "

Modalités d'évaluations :

<p>Mise en situation professionnelle : 00 h 45 min</p>	<p>Lors de la session, avant la mise en situation, le candidat tire au sort sans en prendre connaissance la fiche qui sera le support du scénario de cette épreuve. Cette fiche est remise au comédien qui tient le rôle de la personne accueillie.</p> <p>Le jury communique au candidat les informations sur le type de structure dans lequel se tient l'entretien.</p> <p>Pendant 15 mn, le candidat s'isole pour se préparer.</p> <p>La mise en situation d'une durée de 30 minutes s'effectue dans une salle permettant la conduite de l'entretien et l'observation par le jury placé en</p>
---	---

	retrait.
Entretien technique : 00 h 40 min	<p>Cette épreuve se déroule obligatoirement après la mise en situation en trois temps.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Après la mise en situation, le candidat dispose de 20 minutes pour réaliser par écrit la synthèse de l'entretien d'accueil et pour analyser sa pratique. Au terme de sa préparation, le candidat remet sa synthèse de l'entretien au jury. 2. Le candidat présente oralement son analyse de pratique. 3. Puis le jury questionne le candidat à partir de la mise en situation et de son écrit.
Questionnement à partir de production(s) : 01 h 00 min	<p>Le questionnement est réalisé avant ou après la mise en situation professionnelle et l'entretien technique. Il s'appuie sur la production réalisée en amont de la session et se déroule en deux parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation orale par le candidat (durée totale : 20 minutes). Le candidat donne des éléments de contexte et expose l'analyse de sa pratique d'accompagnement individuel et collectif et l'analyse de la mise en œuvre de l'offre de services auprès des employeurs. 2. Questionnement par le jury à partir de la présentation écrite et orale du candidat (40 minutes).
Entretien final : 00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat	02 h 55 min

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le titre professionnel est composé de deux blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

- Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation, le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du titre. En cas de non-

obtention du titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificat(s) de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat peut se présenter aux CCP manquants dans la limite de la durée de validité du titre. Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroule en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification. En cas de révision du titre, l'arrêté de spécialité fixe les correspondances entre les CCP de l'ancien titre et ceux du titre révisé. Le candidat se présente aux CCP manquants du nouveau titre. En cas de clôture du titre, le candidat ayant antérieurement obtenu des CCP dispose d'un an à compter de la date de la fin de validité du titre pour obtenir le titre initialement visé.

- Pour un candidat issu d'un parcours discontinu de formation ou ayant réussi partiellement le titre (formation) Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation ou ayant réussi partiellement le titre peut obtenir le titre par capitalisation des CCP constitutifs du titre. Pour l'obtention de chaque CCP, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels. L'évaluation est réalisée sur la base des éléments suivants : o une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RE ; o les résultats des évaluations passées en cours de formation pour les seuls candidats issus d'un parcours de formation ; o un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RE. Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroule en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification.

Durée : Formation de 245 heures (35 jours) en formation

Tarif : Le prix de la formation est fixé en fonction de la prise en charge accordée par l'organisme financeur. Sans prise en charge, nous consulter.

Accessibilité aux personnes handicapées : En fonction du handicap du stagiaire nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé).

Suite de parcours :

Après l'obtention du Titre Professionnel Conseiller en insertion professionnelle, il est possible de poursuivre ses études en suivant une formation préparant à une certification de niveau 6 comme une Licence Professionnelle – Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle.

Secteur d'activité et type d'emploi : Le secteur public et les structures assurant une mission de service public : Pôle emploi, collectivités locales ou territoriales, Maisons de l'emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi, Missions Locales, Cap Emploi, centres d'information sur les droits des femmes et des familles...

Le secteur de l'économie sociale et solidaire : structures d'insertion par l'activité économique (associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, régies de quartiers), groupement d'employeurs par l'insertion et la qualification, associations à finalité d'insertion sociale et professionnelle

Le secteur privé : entreprises de travail temporaire, organismes de formation, cabinets en ressources humaines

Le secteur du social, médico-social : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, résidences à caractère social, Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile, Etablissements et services d'aide par le travail, Entreprises Adaptées.

Conseiller en insertion professionnelle, conseiller en insertion sociale et professionnelle, conseiller en évolution professionnelle, conseiller emploi formation, conseiller à l'emploi
 Chargé relation entreprise, chargé d'accompagnement social et professionnel, chargé de projet d'insertion professionnelle, accompagnateur socioprofessionnel

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37274BC01 - Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé	RNCP403 - TP - Conseiller en insertion professionnelle	RNCP403BC01 - Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé
RNCP37274BC02 - Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle	RNCP403 - TP - Conseiller en insertion professionnelle	RNCP403BC02 - Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
RNCP37274BC03 - Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle	RNCP403 - TP - Conseiller en insertion professionnelle	RNCP403BC03 - Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

- Date du JO/BO Référence au JO/BO 30/12/2015
Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi
- Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
- Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
- Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation
- Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :
- Date du JO/BO Référence au JO/BO 01/12/2022
Arrêté du 21 novembre 2022 relatif au titre professionnel de conseiller en insertion professionnelle

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Date de publication de la fiche : 25-01-2023

Date de début des parcours certifiants : 23-03-2023

Date d'échéance de l'enregistrement : 23-03-2028

Chiffres clés :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37274/#anchor8>

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2021	2303	39	88	85	72

[https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=AUTRE_5\\$33201\\$TH5-T](https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=AUTRE_5$33201$TH5-T)

